



Strasbourg, 7 novembre 2025

T-PVS/Report(2025)18f

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE
SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^e réunion
Strasbourg, 8-12 décembre 2025

Réunion conjointe
du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles et
du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes

9h30 -11h00, 7 octobre 2025, en ligne

- Rapport de réunion -

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes, M. Pawel Wasowicz, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants des deux Groupes.

La Présidente du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles, Mme Eliška Rolfova, apprécie l'opportunité de tenir cette réunion conjointe et rappelle que cela a été proposé initialement en 2023 lors d'une réunion du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles. Les membres ont reconnu les avantages d'une coopération plus étroite entre les deux Groupes sur des questions d'intérêt commun, telles que la gestion des pathogènes exotiques qui affectent l'herpétofaune, y compris les pathogènes disséminés par les espèces exotiques envahissantes. L'initiative a été soutenue par le Comité permanent et les deux Groupes en ont discuté plus en détail lors de leurs réunions respectives au printemps 2025, ce qui les a amenés à identifier des domaines possibles de travail conjoint. Mme Rolfova souligne que cette première réunion conjointe vise à définir des priorités communes et à élaborer des propositions à soumettre au Comité permanent, en particulier des domaines potentiels de coopération, ainsi qu'à échanger sur l'expérience et la législation au niveau national.

2. Tour de table introductif

Tous les participants se présentent brièvement à tour de rôle (annexe II).

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans changements (annexe I).

4. Recherches internationales sur le Bsal

Les participants sont informés de l'état d'avancement des recherches sur le *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal).

M. Charles Duchatel, doctorant en écologie des maladies à l'Université de Gand, présente les recherches en cours sur les champignons chytrides (*Batrachochytrium dendrobatidis* – Bd et *Batrachochytrium salamandrivorans* – Bsal) aux Pays-Bas et en Belgique dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement néerlandais (2023-2028). Ces recherches sont menées en partenariat avec l'Université du Kent, l'Institut de recherche sur la nature et les forêts (INBO, Flandre) et Quantico (Australie). M. Duchatel indique que le Bd est répandu dans l'ensemble des Pays-Bas, tandis que le Bsal reste plus localisé, les foyers se situant principalement dans la province méridionale du Limbourg et, depuis plus récemment, dans la province centrale de Gueldre. Le but du projet est de mieux comprendre la dynamique du Bsal, en particulier dans les populations de tritons, grâce à plusieurs axes de recherche complémentaires. Il s'agit notamment d'étudier la prévalence du Bsal et son impact sur la survie du triton crêté (*Triturus cristatus*), d'évaluer comment la composition de la communauté d'amphibiens influence les degrés d'infection et les résultats à cet égard, d'analyser les effets des facteurs environnementaux propres au site et au paysage, en particulier la température, sur la dynamique d'infection et d'examiner les co-infections avec le Bd, montrant jusqu'à présent des variations saisonnières distinctes sans infections simultanées confirmées sur les sites étudiés. Les résultats préliminaires indiquent que l'infection à Bsal réduit nettement la survie apparente dans les populations de *Triturus cristatus* et que la température influence fortement les cycles d'infection et de clairance. Pour conclure, M. Duchatel note que d'autres analyses sont en cours et exprime sa reconnaissance à l'égard de toutes les institutions partenaires pour leurs contributions. Les diapositives de l'exposé de M. Duchatel sont disponibles [ici](#).

M. Riccardo Scalera, consultant indépendant et membre du Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE de l'UICN, présente un aperçu de la [Recommandation n° 215 \(2022\)](#) et rappelle qu'elle a été élaborée pour permettre aux Parties de comprendre les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par des espèces exotiques envahissantes, d'identifier les lacunes de la science, des politiques et de la législation et de soutenir les futures actions de conservation au titre de la

Convention de Berne. Le champ d'application du document est limité aux pathogènes affectant la vie sauvage, conformément aux objectifs de la Convention. M. Scalera note que les espèces envahissantes peuvent agir comme vecteurs, réservoirs ou facilitateurs de pathogènes, ce qui augmente les risques pour les espèces indigènes. Bien qu'elles soient importantes, ces questions ne sont toujours pas suffisamment prises en compte dans les cadres existants. Le cas de *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal) illustre à la fois le rôle de la Convention de Berne et les difficultés que posent la lenteur et la fragmentation des réponses. M. Scalera souligne que la [Recommandation n° 215 \(2022\)](#) appelle à une coopération renforcée entre les acteurs, à l'amélioration des connaissances et de la recherche, à l'analyse des lacunes des politiques, à l'intégration des pathogènes affectant la vie sauvage dans les évaluations des risques et à une plus grande sensibilisation des décideurs et du public. M. Scalera suggère que les prochaines étapes incluent la création d'un groupe d'experts horizontal sur les pathogènes de la vie sauvage, l'organisation d'ateliers consacrés au sujet et la distribution d'un questionnaire aux Parties pour identifier les besoins et les priorités. Il attire également l'attention sur la reconnaissance internationale croissante de la nécessité d'une approche « Une seule santé », qui intègre la gestion des espèces envahissantes dans des stratégies plus larges de santé et d'environnement. Pour conclure, il insiste sur l'importance d'une action coordonnée et d'une coopération intersectorielle dans le cadre de la Convention de Berne afin de renforcer les réponses à apporter face aux maladies émergentes de la vie sauvage. Les diapositives de l'exposé de M. Scalera sont disponibles [ici](#).

Les participants se félicitent des deux exposés et apprécient l'intégration de la perspective « Une seule santé », soulignant qu'elle pourrait renforcer la collaboration intersectorielle et le soutien politique. Il est convenu qu'une plus grande sensibilisation aux liens entre les espèces exotiques envahissantes, les pathogènes et la santé des écosystèmes pourrait aider à mobiliser l'action au niveau national et européen. Plusieurs participants soulignent que le cadre réglementaire au niveau de l'UE est complet, en incluant la législation sur la santé animale et les directives précédentes, mais que sa mise en œuvre reste inégale. Bien souvent, les autorités vétérinaires n'accordent pas la priorité aux maladies de la vie sauvage, ce qui donne lieu à une surveillance insuffisante.

Les participants suggèrent que la Convention de Berne pourrait jouer un rôle important en signalant ces problèmes de mise en œuvre et en favorisant une meilleure coordination entre les autorités compétentes. La discussion met en évidence le rôle significatif du commerce d'espèces sauvages dans l'introduction et la dissémination du Bsal, en particulier le commerce de salamandres et de tritons comme animaux de compagnie. Les participants suggèrent que le rétablissement ou le renforcement des tests obligatoires pour les espèces commercialisées pourrait réduire considérablement le risque de propagation de maladies, les coûts des tests étant supportés par les commerçants ou les acheteurs. Ces mesures ciblées pourraient compléter la réglementation existante et aider à combler les lacunes actuelles après la levée de restrictions antérieures à l'importation.

Les participants soulignent également l'importance d'élaborer des plans d'action sur les voies d'introduction pour prévenir l'introduction du Bsal dans les régions non touchées et préconisent l'harmonisation des mesures de biosécurité dans toute l'Europe. Il est noté que les pratiques de biosécurité varient d'un secteur à l'autre et que des lignes directrices ou des recommandations unifiées aideraient à prévenir la propagation à la fois des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes. Des exemples sont donnés d'exigences nationales divergentes pour le travail de terrain, illustrant la nécessité d'une approche cohérente. De plus, l'attention est attirée sur la question de la présence de poissons et d'écrevisses exotiques dans des sites de reproduction d'amphibiens. Les participants notent leur capacité à se propager de manière autonome et leur potentiel d'impact sur les écosystèmes locaux, ce qui donne à penser que des orientations sur la prévention et l'éradication de ces taxons pourraient être élaborées dans le cadre des travaux futurs.

La Présidente du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles, Mme Eliška Rolfova, remercie les deux experts pour leurs exposés détaillés et pour la discussion qui a suivi, ce qui a fourni des informations précieuses sur les recherches en cours et les évolutions des politiques. Elle souligne que les travaux menés dans le cadre de la Convention de Berne ont contribué à faire progresser la compréhension et la coordination dans ce domaine et qu'il faut maintenir l'élan actuel pour obtenir des résultats concrets. Mme Rolfova insiste sur le fait que les résultats de ces travaux pourraient également éclairer et compléter les initiatives entreprises par d'autres institutions, notamment l'Union européenne

et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle rappelle en outre l'intérêt que présente le récent [rapport d'évaluation de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et la lutte contre leur prolifération](#), qui donne des orientations utiles pour les activités futures de la Convention.

5. Domaines de collaboration des deux Groupes d'experts

Les experts discutent des domaines potentiels de collaboration entre les deux Groupes.

Les participants considèrent l'élaboration d'orientations communes en matière de biosécurité comme une priorité et un domaine pratique de travaux conjoints. Il est souligné que l'harmonisation des normes dans toute l'Europe pourrait contribuer de manière significative à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes associés, tout en dotant les Parties signataires d'un outil qui leur serait utile.

Par ailleurs, les participants manifestent leur intérêt pour une cartographie des lacunes de connaissances, qui éclairerait les activités futures. Cela pourrait se faire au moyen d'un atelier réunissant des experts et des représentants des Parties ou par la distribution d'un questionnaire, ce qui serait plus économique, mais induirait des taux de réponse potentiellement limités. Il est convenu qu'un exercice de ce type devrait être aussi pratique et ciblé que possible, en s'appuyant sur l'expertise des deux Groupes. La pertinence de l'approche « Une seule santé » est réitérée, car elle favorise la coopération intersectorielle, permet d'optimiser les ressources et reconnaît l'interconnexion des espèces envahissantes, des pathogènes et de la santé des écosystèmes.

Les participants soulignent qu'il importe d'éviter les approches cloisonnées et d'aligner les travaux de la Convention de Berne sur des initiatives européennes et internationales de plus large portée. Une autre proposition concerne l'évaluation de la mise en œuvre et de l'application de la législation existante, notamment la législation de l'UE sur la santé animale et la directive Habitats, en vue de recenser les lacunes d'ordre réglementaire ou pratique. Cela pourrait faire partie du questionnaire proposé ou des sujets de discussion de l'atelier.

La Présidente du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles, Mme Eliška Rolfova, résume les propositions de collaboration future comme suit :

- élaboration d'orientations ou de protocoles en matière de biosécurité ;
- identification des lacunes de connaissances et de mise en œuvre au moyen d'un atelier ou d'un questionnaire ;
- réflexion sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la législation au niveau national et européen.

6. Prochaines étapes

La Présidente du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles souligne qu'étant donné la diversité des questions examinées et les possibilités limitées de réunions, il conviendrait de commencer par se concentrer sur un domaine prioritaire spécifique afin d'obtenir des résultats concrets et pratiques.

À l'issue des discussions, les participants sont tous d'accord pour que la priorité soit donnée aux travaux sur les pathogènes exotiques envahissants, en portant une attention particulière à *Batrachochytrium salamandrivorans* (Bsal) et éventuellement à d'autres pathogènes. Les travaux futurs pourraient inclure l'élaboration d'orientations ou de protocoles, notamment sur la gestion des voies d'introduction et le commerce d'espèces sauvages.

Mme Rolfova résume ensuite les autres propositions formulées, notamment la cartographie des lacunes actuelles de connaissances, qui pourrait être réalisée au moyen d'un questionnaire ou d'un atelier, et l'élaboration d'orientations ou de normes communes en matière de biosécurité applicables dans toute l'Europe. Il est rappelé que la réalisation de ces activités dépendra des ressources budgétaires et de l'approbation du Comité permanent.

Mme Rolfova souligne que les conclusions et les recommandations de cette réunion seront soumises au Comité permanent pour examen. Sous réserve de la validation de ce dernier, les travaux sur les priorités

identifiées pourraient commencer dès l'année suivante.

Les participants prennent note des prochaines étapes proposées et expriment leur volonté de contribuer aux activités de suivi.

7. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

8. Clôture de la réunion conjointe

La Présidente et le Président remercient les participants de leurs précieuses contributions et rappellent que cette réunion est une première étape importante des travaux conjoints de leurs deux Groupes d'experts au titre de la Convention de Berne. La réunion est close.

Annexe I – Ordre du jour

HORAIRE	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS PERTINENTS ET RÉSULTATS ATTENDUS
9 h 30	1. OUVERTURE DE LA RÉUNION Observations liminaires de la Présidente et du Président des deux Groupes : Mme Eliška Rolfová et M. Paweł Wasowicz.	La Présidente et le Président souhaitent la bienvenue aux participants et les informent des objectifs de la réunion de leurs deux Groupes.
9 h 40	2. TOUR DE TABLE INTRODUCTIF	Les participants se présentent à tour de rôle.
9 h 55	3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	<i>Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2025)25e</i> ----- L'ordre du jour de la réunion est adopté et les résultats attendus de la réunion sont précisés.
10 h 00	4. RECHERCHES INTERNATIONALES SUR LE BSAL Exposé de M. Charles Duchatel, RAVON. Exposé de M. Riccardo Scalera, Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE de l'UICN Discussion.	Les participants sont informés de l'état d'avancement de la recherche sur le Bsal et échangent sur le sujet.
10 h 15	5. DOMAINES DE COLLABORATION DES DEUX GROUPES D'EXPERTS Échange sur les domaines d'intérêt commun aux deux Groupes, notamment la surveillance et le contrôle de la propagation du champignon <i>Batrachochytrium Salamandrivorans Chytrid</i> (Bsal) et d'autres pathogènes.	<i>Recommandation n° 176 (2015) sur la prévention et la lutte face au champignon chytride <i>Batrachochytrium salamandrivorans</i></i> <i>Recommandation n° 210 (2021) sur le commerce électronique et les espèces exotiques envahissantes</i> <i>Recommandation n° 215 (2022) sur les pathogènes exotiques et les pathogènes disséminés par des espèces exotiques envahissantes</i> ----- Les domaines de collaboration des deux Groupes sont identifiés.
10.45	6. PROCHAINES ÉTAPES	Les Groupes conviennent des prochaines étapes de leur collaboration, qui seront proposées au Comité permanent.
10.55	7. QUESTIONS DIVERSES	
11.00	8. CLÔTURE DE LA RÉUNION CONJOINTE	

Annexe II – Liste des participants

Représentants et participants nationaux :

Parties contractantes	Participants
Belgique	M. Philippe GOFFART Attaché scientifique Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH), Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole (DEMna) Service Public de Wallonie (SPW) - DGO3 - Direction de la Nature et de l'Eau Mme Valerie OBSOMER Direction nature et espaces verts - Maladies de la faune sauvage Service Public de Wallonie (SPW) M. Nicolas PARDON Agence pour la nature et les forêts (Gouvernement flamand) M. Nicolas BRACKX Agence pour la nature et les forêts (Gouvernement flamand) Mme Versteirt VEERLE Agence pour la nature et les forêts (Gouvernement flamand)
Bosnie-Herzégovine	M. Balint HALPERN Président du Comité de la conservation Societas Europaea Herpetologica (SEH)
Croatie	Mme Ana KOLARIC Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique
Tchéquie	Mme Eliška ROLFOVÁ Présidente du Groupe d'experts sur les amphibiens et les reptiles Unité des Conventions internationales Service de la protection des espèces et du respect des engagements internationaux Ministère de l'Environnement Mme Jana PĚKNICOVÁ Ministère de l'Environnement
Estonie	Mme Merike LINNAMÄGI Agence estonienne de l'environnement
Finlande	Mme Johanna NIEMIVUO-LAHTI (excusée) Conseillère ministérielle principale Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Allemagne	Mme Clara FRASCONI WENDT Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN) Mme Annika TIESMEYER Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN)
Islande	M. Pawel WASOWICZ Président du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes Directeur de département – Botanique Institut des sciences de la nature (NATT) de l'Islande

Pologne	M. Tomasz ŁACHNIK Direction générale de la protection de l'environnement Service de la conservation de la nature M. Wojciech SOLARZ Institut de la conservation de la nature Académie des sciences de la Pologne
Portugal	Mme Clara Patricia ANDRADE LOPES Institut de conservation de la nature et des forêts du Portugal Mme Lurdes PINTO Institut de conservation de la nature et des forêts du Portugal M. Paulo CARMO Institut de conservation de la nature et des forêts du Portugal
Royaume-Uni	Mme Catherine WHATLEY Conseillère Reptiles et amphibiens NatureScot, Agence écossaise pour la nature

Experts indépendants :

Organisations	Participants
Université de Gand	M. Frank PASMANS Professeur Faculté de Médecine vétérinaire Département pathologie, bactériologie et maladies aviaires Mme An MARTEL Professeure Faculté de médecine vétérinaire Département pathologie, bactériologie et maladies aviaires
Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE de l'UICN	M. Riccardo SCALERA Consultant indépendant, Université de Rome
ARC (Conservation des amphibiens et des reptiles)	M. Jim FOSTER Expert indépendant
RAVON, Pays-Bas	M. Charles DUCHATEL Doctorant en écologie des maladies

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Noms	Fonctions
Marta MEḌLIŃSKA	Responsable de programme Convention de Berne
Lilas HEULLANT	Assistante administrative Convention de Berne